

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Cette publication a été réalisée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Pour des renseignements complémentaires :
Direction des communications
du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, C-402
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8609
Sans frais : 1 866 248-6936
Courriel : services.clientele@mern.gouv.qc.ca
Site Web : [Quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications](https://quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications)

Dépôt légal – Juin 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-94754-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-94807-0 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

MESSAGE DE LA MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec grand plaisir que je présente à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2023-2027 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Ce plan expose une vision rassembleuse pour faire rayonner nos minéraux d'avenir, nos forêts et notre territoire en tant que leviers incontournables pour la croissance et la décarbonation de l'économie québécoise, ainsi que pour la transition énergétique.

Pour concrétiser cette vision, les actions du Ministère appuient le développement forestier et minier afin qu'ils contribuent pleinement à la vitalité économique du Québec et de ses régions. Nos ressources minières et forestières sont source de fierté et de prospérité pour nos communautés.

Nous miserons également sur un dialogue soutenu avec les communautés locales et autochtones pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets liés à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Le Ministère améliorera, notamment, l'accompagnement des communautés et des promoteurs afin de favoriser un développement harmonieux et une meilleure conciliation des usages du territoire.

Enfin, nous contribuerons à positionner le Québec, ici et à l'étranger, comme un chef de file dans la décarbonation de l'économie. Nos équipes mettront en avant notre stabilité politique et énergétique ainsi que les pratiques et les normes québécoises applicables à l'industrie minière et forestière.

Par ailleurs, le Ministère a le devoir d'administrer, avec efficacité et efficience, les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles mises à sa disposition. En ce sens, nous nous engageons à accroître notre performance organisationnelle et à offrir des services toujours meilleurs à nos clientèles.

Avec le Plan stratégique 2023-2027, le Ministère assurera une mise en valeur durable et responsable des ressources minières et forestières et du territoire du Québec. Nous serons à l'écoute des populations locales pour travailler ensemble à une économie plus verte et plus prospère.

Original signé

Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
Québec, juin 2023

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
Québec



Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan stratégique 2023-2027 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Ce plan repose sur une démarche de réflexion qui a mobilisé nos équipes autour d'une vision commune afin de mieux répondre aux enjeux en matière de mines, de forêts et de territoire.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'engagement des membres du personnel du Ministère durant les travaux de planification stratégique et je les remercie à l'avance pour leur contribution à la mise en œuvre de nos grandes orientations.

Le Plan stratégique 2023-2027 se base sur une vision claire des défis qui nous attendent et précise les moyens à adopter pour les relever. Mettre en valeur le rôle de nos ressources minières et forestières et de notre territoire dans le cadre de la croissance et de la décarbonation de notre économie, voilà une mission rassembleuse dont nous pouvons être fiers!

Nous saurons utiliser avec sagesse et créativité les ressources dont nous disposons pour respecter nos engagements organisationnels à la satisfaction de nos clientèles et de la population du Québec.

Travaillons ensemble à mettre en valeur le rôle de premier plan des minéraux et du bois du Québec dans la création de la richesse et la transition énergétique et technologique.

Original signé

Line Drouin

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts
Québec, juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision	2
Valeurs	2
Chiffres clés	3
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	5
Contexte externe	5
Facteurs économiques	5
Facteurs sociologiques et politiques	12
Facteurs environnementaux	13
Facteurs technologiques	14
Facteurs légaux	15
Contexte interne	15
Personnel riche en expertise et établi en région	15
Mobilité et valorisation des données pour renforcer la connaissance	16
La collaboration avec les organismes qui relèvent du portefeuille ministériel	16
CHOIX STRATÉGIQUES	17
Enjeu stratégique 1 – Un environnement propice à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	17
Orientation 1	
Appuyer les secteurs forestier et minier en vue de participer pleinement au développement économique	17
Orientation 2	
Miser sur un dialogue soutenu avec les communautés locales et autochtones	20
Orientation 3	
Contribuer à la transition vers une économie verte	22
Orientation 4	
Renforcer la connaissance en appui à la gestion durable des ressources naturelles et du territoire	25
Enjeu stratégique 2 – La performance organisationnelle et la qualité des services	26
Orientation 5	
Offrir une expérience bonifiée	26
TABLEAU SYNOPTIQUE	30

FIGURES

Figure 1 – Secteur forestier : évolution du PIB par industrie, en G\$.	6
Figure 2 – Secteur forestier : répartition du PIB au Canada par province, en 2021.	6
Figure 3 – Secteur minier : répartition du PIB au Canada par province, en 2021	8
Figure 4 – Évolution du PIB du secteur minier au Québec pour la période de 1997 à 2021, en G\$.	8
Figure 5 – Secteur minier : investissements miniers totaux au Québec pour la période de 2001 à 2022, en M\$	9
Figure 6 – Part des dépenses en exploration et en mise en valeur pour les différents groupes de minéraux critiques et stratégiques	10

L'ORGANISATION EN BREF

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts gère la mise en valeur des ressources minières et forestières ainsi que du territoire du Québec dans une perspective de développement durable. Étant d'abord et avant tout un ministère de connaissances, de lois et de règlements ainsi que de délivrance de droits (permis et autorisations), il gère le territoire public, soutient et encadre les entreprises, les promoteurs et les clientèles de ces secteurs et travaille de concert avec eux pour que les Québécois profitent collectivement de la richesse ainsi créée par nos ressources naturelles. À titre d'exemple, le Ministère détient des données géologiques, cartographiques et foncières d'une énorme richesse que des secteurs économiques tels que la mise en valeur des ressources naturelles, le transport ou le domaine de l'immobilier gagneront à valoriser.

Mission

Assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec.

Plus particulièrement, les principaux domaines d'activité du Ministère consistent notamment :

- à promouvoir et à encadrer la mise en valeur durable des ressources minérales;
- à assurer l'aménagement durable des forêts publiques et à contribuer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées;
- à soutenir le rôle de premier plan des forêts dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques afin d'en assurer la pérennité;
- à agir à titre de propriétaire des terres publiques sous son autorité;
- à soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier du Québec et du Cadastre du Québec;
- à acquérir des connaissances et à diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des clients, des professionnels et des entreprises;
- à déterminer, à réviser et à modifier, par le Forestier en chef, les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte, notamment, des objectifs régionaux et locaux propres à l'aménagement durable des forêts¹.

1. La fonction de Forestier en chef revêt un caractère distinctif en raison du statut d'indépendance que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre V) lui accorde. Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence tout en produisant, entre autres choses, son propre rapport d'activité et son plan stratégique.

Vision

Offrir des solutions de décarbonation de l'économie grâce à notre expertise des ressources naturelles.

Les sols du Québec recèlent des minéraux d'avenir comme le cuivre, le graphite, le niobium, le zinc, le cobalt, le nickel, le titane et le lithium. Aussi appelés « minéraux critiques et stratégiques » (MCS), ces minéraux sont indispensables pour soutenir la transition énergétique et technologique du Québec. Outre leurs applications dans notre quotidien (appareils électroniques, batteries rechargeables, domaine médical, etc.), ils sont essentiels aux technologies employées pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et à la lutte contre les changements climatiques, puisqu'ils servent à la fabrication d'éoliennes, de panneaux solaires et de batteries pour les véhicules électriques.

Les forêts sont aussi essentielles dans la lutte contre les changements climatiques, notamment grâce à leur aménagement et à l'utilisation des produits forestiers qui séquestrent du carbone, tout en se substituant à des produits dont la production entraîne de plus grandes émissions de GES. La récolte et la transformation du bois permettent de conserver le carbone stocké pour une longue période dans les matériaux de construction, le papier et le carton, mais aussi dans les bioproduits forestiers (utilisés notamment dans les domaines de la pharmaceutique, de l'alimentation, des cosmétiques, de l'hygiène et de la plasturgie). À cet égard, l'exécution de travaux sylvicoles est utile pour améliorer l'empreinte carbone de la société québécoise.

Prenant appui sur sa volonté de contribuer au développement économique de la société québécoise, le Ministère se projette dans l'avenir en se donnant une vision organisationnelle fondée sur la reconnaissance de son expertise appliquée à la gestion des ressources minières et forestières et du territoire afin de les mettre au service de la décarbonation de l'économie québécoise.

Valeurs

Quatre valeurs guident la conduite de tous les employés dans l'accomplissement de la mission du Ministère : la collaboration, la compétence, l'innovation et le respect.

Collaboration : Agir ensemble, avec et pour les collectivités

Compétence : Mettre notre expertise au service du bien commun

Innovation : S'engager dans une recherche constante de création de valeur pour nos clientèles et nos partenaires

Respect : Agir avec considération à l'égard de toutes les personnes

En tant qu'employées et employés de l'État, nous adhérons d'emblée aux valeurs de l'administration publique² que sont la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. En retenant les valeurs de compétence et de respect parmi nos valeurs ministérielles, nous réitérons l'importance que revêtent celles-ci pour notre organisation.

2. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*, [En ligne], [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ethique_valeurs/declaration_valeurs.pdf] (Consulté du 16 au 28 février 2023).

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
92 % du territoire est public	Le Québec couvre 1,7 Mkm ² avec plus de 12 000 km de frontières. De cette superficie, 92 % font partie du domaine de l'État. Plus de 50 000 droits d'utilisation des terres publiques sont accordés à des citoyens et à des organismes.
299 442 claims actifs ³	Les claims actifs correspondent aux titres miniers actifs détenus par des promoteurs miniers leur donnant un droit exclusif de rechercher des substances minérales sur le terrain qui en fait l'objet, autrement dit, un titre minier d'exploration.
Produit intérieur brut (PIB) de 5,9 G\$	Le secteur forestier a généré 1,6 % du PIB du Québec en 2021.
34,9 Mm ³ bruts	Les possibilités forestières par année pour la période 2023-2028, en ce qui concerne les forêts publiques.
De 130 à 150 millions de plants	Le nombre de plants destinés annuellement au reboisement des forêts publiques et privées afin d'assurer la croissance de ces dernières et la valorisation des produits que l'on en tire.
1 450,6 G\$	La valeur des propriétés inscrites au Registre foncier du Québec en 2022.

3. En date du 21 février 2023.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

Facteurs économiques

Perturbation de l'économie mondiale

L'évolution de l'économie mondiale dépendra d'une combinaison de plusieurs facteurs. À cet effet, le conflit entre la Russie et l'Ukraine engendre des tensions géopolitiques qui influencent les prix de l'énergie et de l'alimentation. Les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale sont également accentuées par la rareté de la main-d'œuvre disponible dans certains pays, les problèmes de logistiques de transport et la hausse des coûts de production. De plus, le resserrement généralisé des politiques monétaires, qui se traduit par une hausse des taux d'intérêt dans plusieurs pays, dont le Canada, engendre certaines incertitudes quant à l'endettement des ménages et à la capacité des entreprises à financer des projets d'investissement pour assurer leur croissance. La situation de l'économie mondiale influencera les investissements étrangers en sol québécois pour les prochaines années.

Forêts

Poursuite de la transformation du secteur forestier

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec, occupant le troisième rang en importance de l'activité économique manufacturière québécoise, derrière les secteurs de la transformation alimentaire et de la fabrication de matériel de transport. Son dynamisme est perceptible dans toutes les étapes de production (aménagement des forêts, récolte, transport du bois, scieries, placage, contreplaqués, cogénération, pâtes et papiers, etc.) et dans toutes les régions du Québec. Le secteur forestier génère un produit intérieur brut de près de 6 milliards de dollars par année au Québec et assure le maintien d'environ 57 000 emplois directs pour des retombées dans plus de 900 municipalités, soit 83 % des municipalités québécoises. Les figures 1 et 2 illustrent le poids du secteur forestier dans l'économie québécoise et canadienne.

Figure 1 – Secteur forestier : évolution du PIB par industrie, en G\$⁴

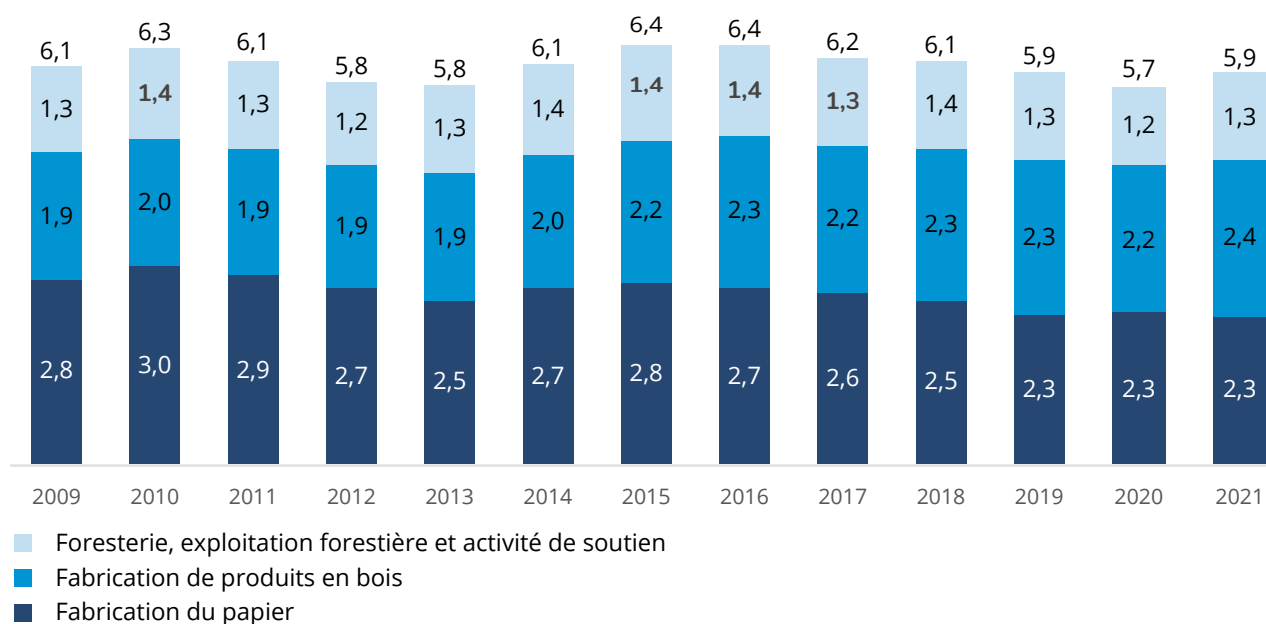
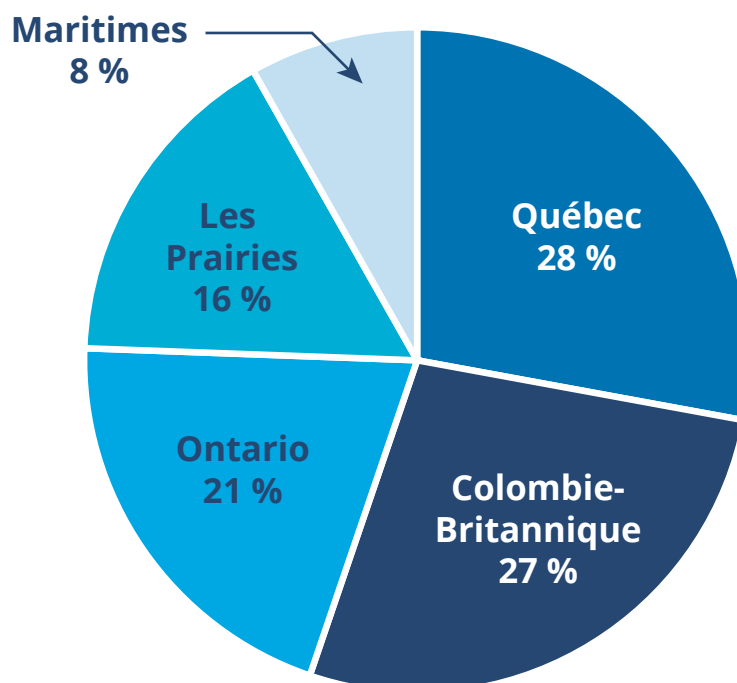


Figure 2 – Secteur forestier : répartition du PIB au Canada par province, en 2021⁵



4. STATISTIQUE CANADA, *Tableau 36-10-0402-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie*, [En ligne], [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201&request_locale=fr] (Consulté du 16 au 28 février 2023).

5. *Ibid.*

Le secteur forestier ouvre des possibilités à l'innovation et à l'intégration de nouveaux équipements technologiques afin d'optimiser les activités associées à l'aménagement des forêts et de valoriser la matière ligneuse sous toutes ses formes. Le secteur forestier peut compter sur sa diversification pour devenir progressivement un secteur technologique de pointe, un atout essentiel pour assurer la croissance des entreprises québécoises dans ce marché sensible aux fluctuations de la demande nord-américaine et mondiale, mais également des indices de prix de plusieurs produits (bois d'œuvre, panneaux, pâte, papier, carton, etc.).

Le secteur forestier québécois mise également sur sa diversification pour pallier le déclin, à l'échelle mondiale, du secteur traditionnel du papier journal et des papiers d'impression qui a été exacerbé par la pandémie de COVID-19. Ces efforts s'avèrent particulièrement essentiels pour assurer le développement de marchés pour les produits issus du secteur forestier québécois. À titre d'exemple, la valeur totale des exportations manufacturières du secteur forestier dépassait la barre des 12 milliards de dollars en 2021, pour la première fois depuis plus d'une décennie. Cette performance a permis au secteur forestier de conserver le troisième rang en importance, derrière la première transformation des métaux (18 milliards de dollars) et la fabrication de matériel de transport (14 milliards de dollars).

L'avenir du secteur forestier reposera, en partie, sur l'accroissement des investissements en immobilisation, en formation de la main-d'œuvre de même qu'en recherche et en développement. En effet, à l'image des autres secteurs économiques du Québec, le secteur forestier doit s'adapter aux changements rapides des habitudes de vie des consommateurs et aux nouvelles occasions d'affaires qui s'ouvrent aux produits du bois et aux différents produits issus des papeteries. Ainsi, les efforts devront se poursuivre pour assurer la pérennité et la compétitivité des usines, pour moderniser ou convertir les chaînes de production, notamment dans le domaine des pâtes et papiers, pour appuyer la commercialisation de bioproduits forestiers, de produits innovants fabriqués à partir des constituants du bois et destinés à des marchés variés comme l'énergie et les plastiques, de même que pour accroître les parts de marché dans le secteur du bois d'ingénierie. Finalement, le secteur forestier doit aussi s'assurer d'intégrer l'économie verte par ses produits et ses pratiques⁶.

Contribution des forêts privées

Au Québec, les forêts privées couvrent près de 6,6 Mha, ce qui représente 16 % de la forêt productive québécoise et 26 % des forêts privées du Canada. Au cours des prochaines années, la forêt privée pourrait être appelée à exercer un rôle plus important au regard de l'approvisionnement en bois des usines. En 2021, 6,7 Mm³ de bois livrés aux usines provenaient des forêts privées. La possibilité forestière annuelle des forêts privées du Québec est évaluée à près de 17 Mm³.

Mines

Industrie minière

L'industrie des produits miniers génère un produit intérieur brut de plus de 7 milliards de dollars par année au Québec et elle assure le maintien de plus de 12 500 emplois directs en exploration et en exploitation minière seulement. Au total, l'industrie génère plus de 30 000 emplois directs et indirects.

Les figures 3 et 4 illustrent le poids du secteur minier dans l'économie canadienne et l'évolution du PIB de ce secteur au Québec. Joueur majeur à l'échelle canadienne, il représente près de 21 % du PIB lié au secteur minier canadien et environ 0,4 % du PIB total canadien.

6. UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS, *Forest and Economic Development, A Driver for the Green Economy in the ECE Region*, [En ligne], [\[https://unece.org/fileadmin/DAM/timber/publications/SP-31WebSmall.pdf\]](https://unece.org/fileadmin/DAM/timber/publications/SP-31WebSmall.pdf) (Consulté le 23 mars 2023).

Figure 3 – Secteur minier : répartition du PIB au Canada par province, en 2021⁷

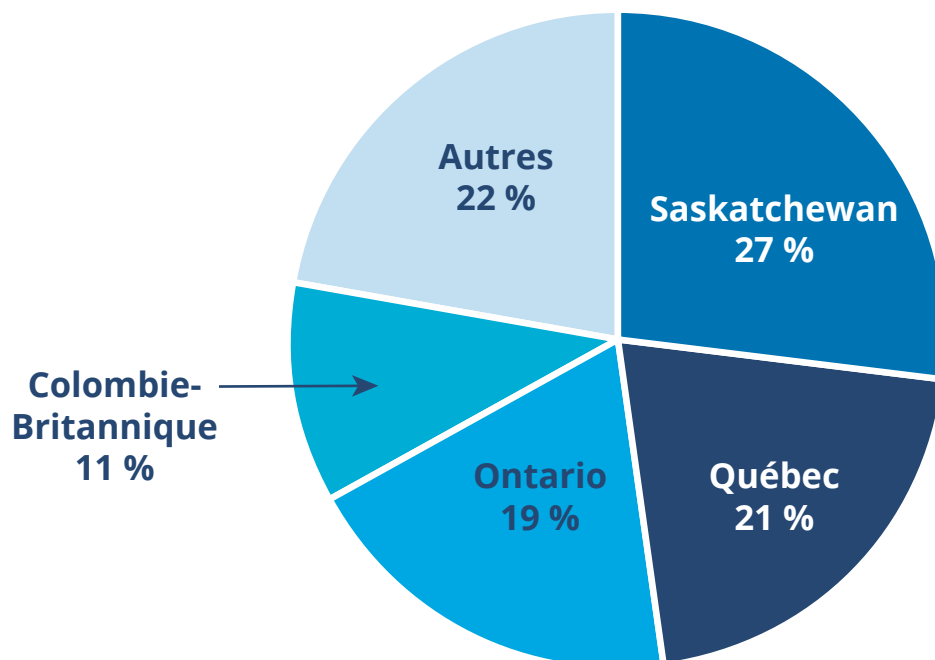
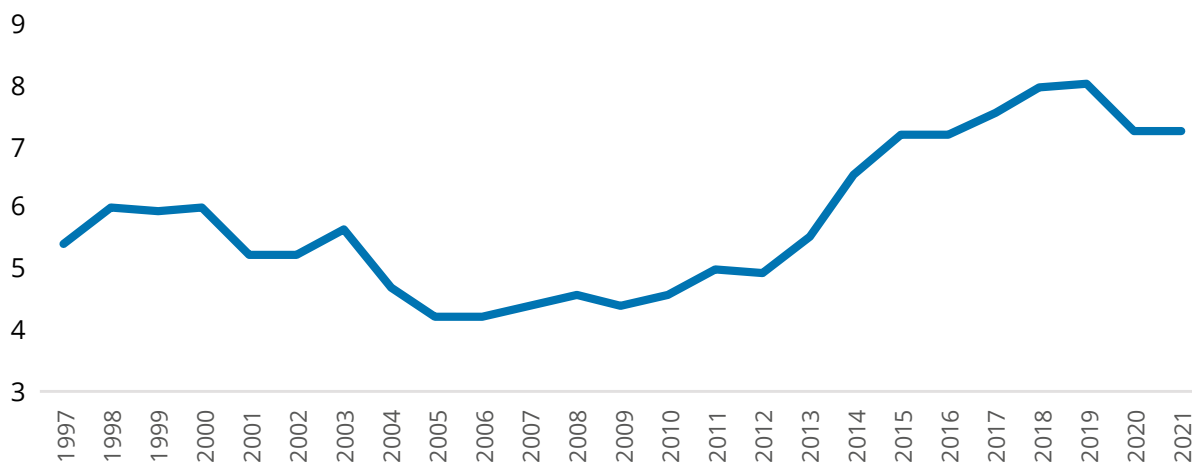


Figure 4 – Évolution du PIB du secteur minier au Québec pour la période de 1997 à 2021, en G\$⁸



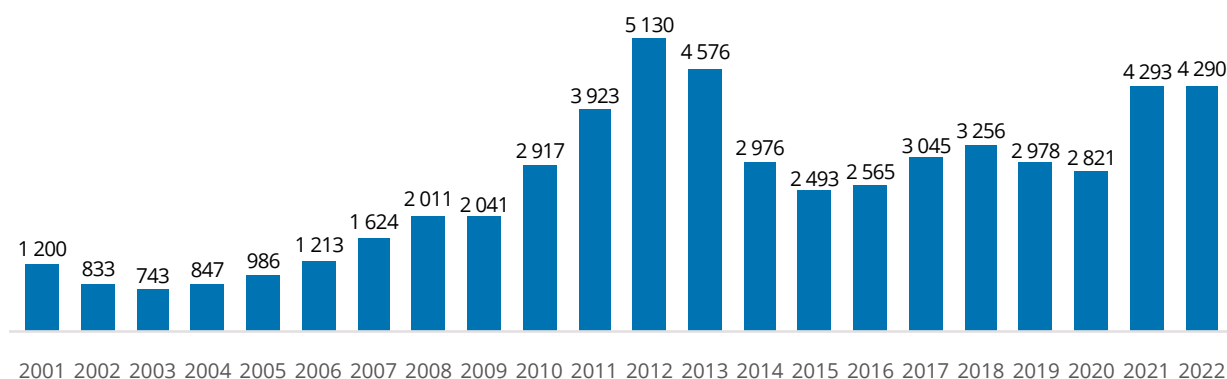
7. STATISTIQUE CANADA, *Tableau 36-10-0402-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie*, [En ligne], [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201>] (Consulté le 13 mars 2023).

8. STATISTIQUE CANADA, *Tableau 36-10-0402-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie pour les SCIAN 2122-2123, 21311B*, [En ligne], [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201&request_locale=fr] (Consulté le 13 mars 2023).

Investissements miniers

Le secteur minier est fortement influencé par l'offre et la demande internationale en métaux et minéraux qui est elle-même liée aux cycles de croissance économique mondiaux. De 2012 à 2015, les investissements miniers au Québec sont passés de 5,13 milliards de dollars à 2,49 milliards de dollars. Après cette forte baisse, ils se sont accrus au cours des années subséquentes avec des investissements totalisant 4,29 milliards de dollars en 2022. Cela représente une augmentation moyenne annuelle de 8 % par rapport à 2015. Les dernières années ont été exceptionnelles, influencées principalement par des investissements record en exploration et en mise en valeur.

Figure 5 – Secteur minier : investissements miniers totaux au Québec pour la période de 2001 à 2022, en M\$⁹



De 2017 à 2022, les métaux précieux ont représenté, en moyenne, 58 % des dépenses en exploration et en mise en valeur. Les métaux ferreux et usuels comptaient pour 18 %, tandis que certains minéraux critiques tels que le lithium, le graphite et les terres rares représentaient 9 %. Enfin, 15 % des dépenses en exploration et en mise en valeur étaient destinées à d'autres substances, comme le phosphate ou le diamant.

Minéraux critiques et stratégiques

À l'échelle mondiale, l'évolution des technologies entraîne une augmentation marquée de la demande des ressources naturelles, notamment des minéraux critiques et stratégiques tels que le lithium, le graphite et les éléments de terres rares pour lesquels il existe un potentiel qui permettrait d'exploiter de nouvelles filières au Québec. Il est d'autant plus intéressant, dans le contexte actuel de la transition énergétique québécoise, que plusieurs des solutions présentées nécessitent de ces minéraux critiques et stratégiques. Enfin, la proximité géographique des grands marchés américains et européens, ainsi que l'existence d'accords de commerce avec ces marchés, place le Québec en excellente position pour développer ses filières des minéraux critiques et stratégiques ainsi que pour favoriser ses exportations minières.

Par ailleurs, selon un rapport de la Banque mondiale publié en 2020, la transition énergétique vers une économie faible en carbone occasionnera une forte hausse de la demande des minéraux tels que le nickel, le vanadium, l'indium, le cobalt, le lithium et le graphite. D'ailleurs, pour ces trois derniers minéraux, la demande devrait augmenter de près cinq fois d'ici à 2050¹⁰. Ainsi, pour répondre à cette hausse anticipée, l'offre des pays

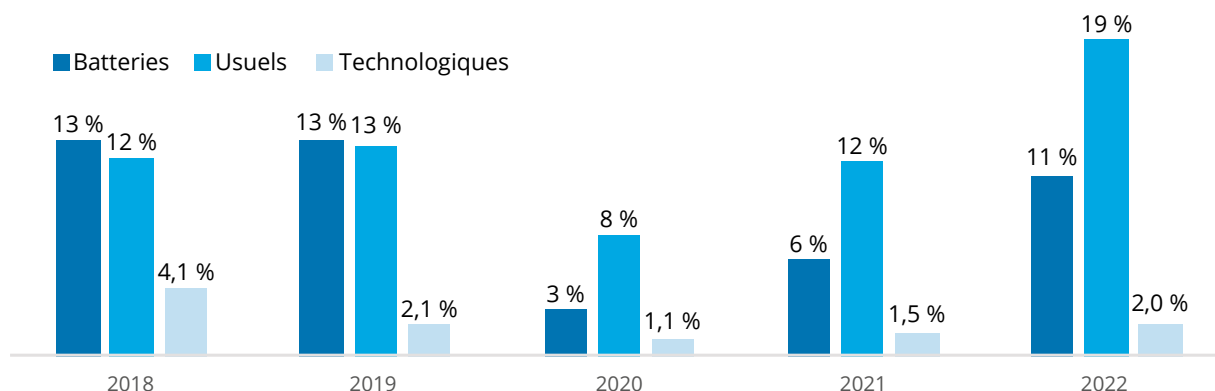
9. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête annuelle sur l'investissement minier, données préliminaires 2022*, [En ligne], [Rapports d'activités et guides - mines (quebec.ca)] (Consulté le 13 mars 2023).

10. BANQUE MONDIALE, *Minerals for Climate Action: The Mineral Intensity of the Clean Energy Transition*, 2020, [En ligne], [https://pubdocs.worldbank.org/en/961711588875536384/Minerals-for-Climate-Action-The-Mineral-Intensity-of-the-Clean-Energy-Transition.pdf] (Consulté le 13 mars 2023).

producteurs tels que le Canada devra augmenter au cours de cette même période. Considérant que le temps requis pour développer une mine est de 10 à 20 ans, voire plus, des efforts importants seront nécessaires à court, moyen et long terme pour favoriser l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de ces minéraux, sans oublier leur recyclage et leur utilisation optimale. Le Québec devra tirer profit de ses ressources naturelles s'il souhaite contribuer concrètement à la décarbonation de son économie.

Le Québec possède un sous-sol diversifié en ressources minérales. Des mines de graphite, de niobium et de titane sont en exploitation. Du cobalt et des éléments du groupe du platine sont extraits en sous-produits des mines de nickel et des projets de lithium, de vanadium et d'éléments des terres rares ont atteint l'étape du développement ou de la mise en valeur. Le territoire québécois possède donc un potentiel minier en minéraux critiques et stratégiques.

Figure 6 – Part des dépenses en exploration et en mise en valeur pour les différents groupes de minéraux critiques et stratégiques¹¹



Territoire

Domaine de l'État

Le territoire public couvre 92 % de la superficie du Québec. Il s'agit d'un patrimoine collectif inestimable dont la mise en valeur et la protection contribuent largement à la prospérité et au bien-être des collectivités et de la population en général. Le territoire regorge de ressources naturelles essentielles au développement de la société. Il est fréquenté par la population pour des activités récréatives telles que la villégiature, la chasse et la pêche, ainsi que par les autochtones pour des activités traditionnelles.

Au Québec, plus de 50 000 droits d'utilisation d'une terre publique sont détenus par des citoyens et des organismes publics ou privés. Bien que ces droits puissent prendre diverses formes (servitude, autorisation, permis d'occupation provisoire, emphytéose, etc.), la plupart des droits octroyés sur le territoire sont des baux d'un an à renouvellement tacite. Ces droits permettent et favorisent le déroulement, sur le territoire public, de nombreuses activités qui engendrent à leur tour des retombées économiques importantes pour les régions du Québec. Au total, c'est plus de 500 km² de terres du domaine de l'État (sur plus de 1,5 Mkm²) qui sont louées par le Ministère ou par une municipalité régionale de comté (MRC) délégataire pour une valeur foncière totale de plus de 500 millions de dollars. La valeur des constructions sur ces terrains en location dépasse les 2 milliards

11. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête annuelle sur l'investissement minier, données préliminaires 2022*, [En ligne], [\[Rapports d'activités et guides - mines \(quebec.ca\)\]](#) (Consulté le 13 mars 2023).

de dollars. Ces projets, réalisés sur le territoire public, génèrent des recettes annuelles totales pour le Ministère et les MRC délégataires d'environ 38 millions de dollars. Les baux de villégiature offerts par le Ministère sont l'un des moyens dont il dispose pour contribuer à rendre le vaste territoire public québécois plus accessible à ses citoyens.

Territoire privé et infrastructure foncière

L'économie québécoise est soutenue efficacement par l'infrastructure foncière composée du Cadastre du Québec et du Registre foncier du Québec qui confèrent fiabilité et stabilité au marché immobilier en veillant à la sécurité des transactions immobilières et en soutenant la gestion et l'aménagement du territoire. Le territoire privé couvre 8 % du territoire québécois et compte environ 4,5 millions de lots. La valeur totale des actifs immobiliers, notamment des terrains et des immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels inscrits au rôle d'évaluation foncière sur lesquels repose l'économie du Québec, est de plus de 1 450 milliards de dollars. Le Registre foncier du Québec traite près d'un million d'inscriptions annuellement. À elles seules, les hypothèques immobilières inscrites au Registre foncier du Québec représentaient près de 300 milliards de dollars en 2022 et les ventes, près de 93 milliards de dollars.

Information géospatiale

Pour s'acquitter de ses fonctions et exercer ses pouvoirs d'établir et de gérer la cartographie et les réseaux géodésiques officiels du Québec, le Ministère s'appuie sur l'information géospatiale¹². Celle-ci occupe une place importante dans la gestion du territoire et des ressources minières et forestières en soutenant la prise de décision. Elle constitue également un soutien à la réalisation des missions d'autres ministères et organismes et est utilisée par de nombreuses clientèles spécialisées et les citoyens.

Cette connaissance vient en appui au développement de politiques publiques et de stratégies gouvernementales et est également créatrice de richesse tant dans les secteurs public et privé que dans le milieu de la recherche. Le Ministère contribue, notamment, à des actions concrètes mises en œuvre à l'échelle gouvernementale pour faire face aux enjeux en matière de développement durable et de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Ces actions ont pour effet d'élargir la connaissance géographique du territoire et d'en assurer la mobilité et la valorisation.

La quantité de données géospatiales détenues par le Ministère est considérable et le domaine de l'information géospatiale est en pleine expansion. En 2022, on estimait que le Ministère détenait plus de 1 000 jeux de données en information géospatiale, dont 96 accessibles en données ouvertes sur la plateforme gouvernementale de Données Québec.

12. L'information géospatiale se définit comme « toute information identifiant la position relative d'objets par rapport à la Terre, qu'ils soient naturels, construits ou culturels » et comprend « toutes les données localisables sur le territoire, sous forme de points, de cartes, de tableaux, d'images, qui nous renseignent sur le territoire ».

Facteurs sociologiques et politiques

Attentes élevées en matière d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale relative à l'utilisation du territoire public et de ses ressources constitue aujourd'hui un des plus grands enjeux dans le développement des ressources naturelles. À l'échelle mondiale, des administrations ont même dû limiter le développement de projets sur leur territoire en raison du manque d'acceptabilité sociale de leur communauté et des répercussions environnementales associées. Plusieurs collectivités se mobilisent contre le développement de projets et l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire. La cohabitation des usages sur le territoire public s'avère parfois difficile et est souvent source de conflits entre les différents utilisateurs.

Au Québec, l'acceptabilité sociale s'impose comme l'un des enjeux les plus importants pour le développement et la concrétisation de projets de mise en valeur des ressources minières et forestières. Plusieurs acteurs du domaine considèrent l'acceptabilité sociale des projets miniers comme un des plus grands risques dans le secteur¹³, et les collectivités se mobilisent relativement à des projets miniers. L'héritage négatif du passé dans la mémoire collective entretient notamment cette mauvaise perception du secteur minier. De plus, les processus légaux et réglementaires entourant le développement des projets miniers sont méconnus, ce qui augmente la méfiance.

Les réticences et les préoccupations exprimées par la population et les élus à l'égard du développement minier et forestier au Québec nécessitent de déployer davantage d'efforts pour établir et maintenir le dialogue afin de mieux répondre aux attentes de la population. L'implication accrue des communautés locales et autochtones dans le développement durable des ressources minières et forestières, y compris la maximisation des retombées pour ces communautés d'accueil, notamment par la transformation au Québec, l'achat local et l'emploi, est une avenue permettant de favoriser l'acceptation des projets qui entraîneront des bénéfices économiques durables pour les municipalités et les communautés locales et autochtones.

Revendications marquées dans l'exercice de la mission du Ministère

Dans sa gestion des ressources naturelles et du territoire, le Ministère doit faire face à des enjeux liés à l'harmonisation des usages, à l'occupation du territoire et à la cohabitation, à la conservation de la biodiversité et au partage des ressources, tout en considérant les préoccupations des acteurs régionaux. L'établissement et le maintien de relations privilégiées avec les communautés locales et autochtones, ainsi que les initiatives du Ministère pour encourager leur participation dans la gestion du territoire public, des mines et des forêts, peuvent contribuer à offrir un contexte favorable, stable et prévisible pour l'accomplissement de la mission du Ministère et répondre à la volonté de ces communautés d'être davantage associées au développement et à la mise en valeur de ces ressources.

La gestion et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles sont au cœur des préoccupations des communautés autochtones, notamment en ce qui a trait à leurs droits ancestraux et issus de traités, établis ou revendiqués, au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Ainsi, les communautés autochtones expriment des attentes en ce qui concerne, notamment, la protection du territoire, le partage des redevances et des retombées économiques et la participation aux processus décisionnels. Elles sont très sensibles aux

13. ERNST & YOUNG, *Top 10 business risks and opportunities for mining and metals in 2023*, [En ligne], [https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/mining-metals/ey-top-10-business-risks-and-opportunities-for-mining-and-metals-in-2023.pdf] (Consulté le 13 mars 2023).

répercussions possibles des activités minières et forestières sur leur mode de vie traditionnel ainsi que sur leur environnement et expriment des préoccupations à cet égard.

Bien que la participation accrue des communautés locales et autochtones s'impose dans le cadre d'un développement responsable des ressources minières et forestières, plusieurs défis doivent être surmontés afin qu'elles puissent saisir les occasions de développement et bénéficier des retombées. Il s'agit, entre autres, d'avoir une meilleure connaissance des domaines miniers et forestiers, de susciter l'intérêt pour des carrières dans ces secteurs d'activité, de favoriser l'acceptabilité sociale des projets et de développer l'entrepreneuriat et la main-d'œuvre autochtones. Le développement de relations entre les communautés locales et autochtones et les acteurs des domaines minier et forestier constitue une solution.

Facteurs environnementaux

Les effets incontournables des changements climatiques

Au cours des prochaines décennies, le territoire et ses écosystèmes seront exposés à un climat différent de celui auquel ils sont adaptés. Les nouvelles conditions climatiques auront des effets sur la productivité forestière, la composition des peuplements, les superficies touchées par les incendies de forêt, la durée et la gravité des épidémies d'insectes ravageurs, l'apparition de nouvelles espèces exotiques envahissantes, les risques d'inondations et de glissements de terrain, les risques d'érosion et de submersion du littoral côtier ainsi que sur l'accès au territoire. Les pratiques et la planification des travaux d'acquisition de connaissances doivent tenir compte de ce contexte particulier et évolutif.

Les ressources minières et forestières du Québec joueront un rôle déterminant dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Le secteur forestier contribuera à l'atténuation des changements climatiques par la séquestration et le stockage du carbone dans les forêts et les produits du bois. Le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025¹⁴ s'inscrit également dans la transition énergétique en permettant de remplacer les énergies fossiles par de l'énergie renouvelable dans une vision gouvernementale globale. Par ailleurs, divers minéraux d'avenir contenus dans le sous-sol du Québec sont essentiels à la fabrication de batteries, d'éoliennes, de panneaux solaires et de véhicules électriques, soit des technologies employées pour contribuer à la réduction des GES. Les bioénergies, comme celle produite avec la biomasse forestière, peuvent aussi jouer un rôle dans la transition énergétique en remplaçant des combustibles issus des énergies fossiles.

L'expertise du Ministère en matière de cartographie est par ailleurs mise à contribution dans divers dossiers à portée gouvernementale tels l'adaptation aux changements climatiques, le cadre de prévention des sinistres et le Plan de protection du territoire face aux inondations.

Économie circulaire

L'économie circulaire est essentielle pour concrétiser la transition vers une économie verte et responsable. Elle permet de réduire la dépendance aux ressources non renouvelables et les pressions sur l'environnement en optimisant l'utilisation des ressources en circulation.

14. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL_valorisation_mineraux_critiques_strategiques.pdf] (Consulté du 16 au 28 février 2023).

Par la circularité des minéraux et des métaux, on entend la valorisation des ressources minérales et métalliques provenant de sources industrielles et domestiques. Plusieurs de ces ressources, comme les alliages ou les rebuts de produits électroniques, finissent leur vie utile dans des sites d'enfouissement, faute de procédés et de modèles d'affaires économiquement viables pour valoriser ces matières. Dorénavant, il faut considérer les matières résiduelles comme des ressources ou des intrants de la filière du recyclage. La valorisation des résidus miniers devient un incontournable, surtout pour l'approvisionnement en minéraux critiques et stratégiques.

Dans le secteur forestier, l'économie circulaire se traduit par différentes stratégies comme la valorisation des produits conjoints de la transformation du bois, la valorisation des résidus de récolte ou encore l'écoconception de matériaux de construction à faible empreinte environnementale. Les produits forestiers sont un bel exemple d'économie circulaire s'inscrivant dans le cadre du développement durable, puisque le bois, issu des forêts, est transformé en produits et en biens qui, en fin de vie, peuvent être recyclés en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières.

Bioproduits et produits à faible empreinte écologique

La biomasse forestière peut être transformée en une grande variété de produits autres que les produits forestiers traditionnels. D'ailleurs, les résultats des travaux de recherche des dernières années laissent entrevoir un avenir prometteur pour le développement de nouvelles filières à haut potentiel pour l'industrie des produits forestiers. Ces nouvelles utilisations de la ressource forestière du Québec permettront d'ajouter de la valeur à l'aménagement durable des forêts québécoises. On peut citer en exemple les biocombustibles solides, liquides et gazeux, les mousses (lignine) pour la fabrication de matériaux isolants pour la construction, les filaments de cellulose et les produits structuraux d'ingénierie tels que les panneaux massifs en bois lamellé-croisé appelés « CLT » (*cross-laminated timber*).

Facteurs technologiques

Innovation technologique accélérée

Secteur forestier

L'innovation demeure un incontournable pour transformer le secteur forestier, pour accroître sa productivité et son efficacité et pour diversifier ses procédés, de la forêt jusqu'aux marchés. Afin d'appuyer les entreprises dans leurs efforts d'innovation, le Québec compte un réseau important d'organismes de soutien à la recherche et au développement ainsi que des centres d'enseignement et de recherche de calibre mondial, tant dans le domaine des opérations forestières que dans celui de la transformation des produits forestiers.

Le Programme Innovation Bois¹⁵, entré en vigueur en 2016, a soutenu financièrement des projets comportant un facteur d'innovation. À ce jour, 165 millions de dollars ont été octroyés en aide financière, lesquels ont permis d'accélérer l'innovation dans l'industrie des produits forestiers, notamment par l'automatisation de tâches manuelles répétitives et fastidieuses, par la robotisation et par l'implantation de l'intelligence artificielle pour améliorer la détection des défauts par les systèmes de vision. Le Programme a également permis des avancées importantes dans la recherche industrielle pour de nouveaux produits. Les résultats de ces travaux de recherche ont contribué à accélérer des investissements permettant à l'industrie des produits forestiers de se transformer en diversifiant sa production.

15. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/programme-innovation-bois> (Consulté du 16 au 28 février 2023).

La modernisation des équipements, en forêt comme en usine, demeure essentielle pour augmenter la productivité, réduire les émissions de gaz à effet de serre et pallier la problématique de pénurie de main-d'œuvre.

Secteur minier

Les développements récents dans les domaines de l'intelligence artificielle et du traitement des grandes bases de données (*Big Data*) offrent de nouveaux outils très utiles aux compagnies d'exploration dans leur désignation de secteurs à fort potentiel minier. L'intelligence artificielle offre des possibilités intéressantes pour ce qui est d'automatiser les processus de compilation des données dormantes, d'envisager l'intégration de données autrement trop lourdes à traiter et d'optimiser les activités d'exploitation d'un site. Le déclin démographique et la dévitalisation des régions, combinés à la raréfaction de la main-d'œuvre spécialisée, sont des défis dans le secteur minier. Pour faire face à ces défis, des administrations et des entreprises investissent dans la mécanisation, la téléopération des équipements et la robotisation de certaines opérations.

Information géospatiale

L'innovation demeure un incontournable pour transformer le secteur de l'information géospatiale et faciliter la création de valeur en accélérant la diffusion de nouvelles connaissances. Le recours à l'intelligence artificielle dans le domaine de la cartographie connaît un essor important en vue d'améliorer la performance de la production et rendre accessible une donnée numérique de qualité plus rapidement.

Facteurs légaux

Complexité de la réglementation

La réglementation relative au développement et à la mise en valeur des ressources naturelles s'avère complexe. L'imbrication des normes réglementaires fédérales, provinciales et municipales entraîne différents effets : complexité de l'aménagement durable des forêts privées (p. ex. protection des milieux humides et hydriques), dédoublements des obligations environnementales des promoteurs miniers (p. ex. compétences en environnement, pêches, eaux navigables) et augmentation des coûts des opérations forestières ne sont que quelques exemples.

Contexte interne

Personnel riche en expertise et établi en région

Le Ministère s'appuie sur un bassin d'employés à l'expertise forte et spécialisée, répartis dans les différentes régions administratives du Québec. Par sa structure organisationnelle, il couvre l'ensemble du Québec par ses nombreux points de service¹⁶. Il a su ainsi développer une excellente connaissance du territoire et établir des relations avec les populations.

La présence d'employés disposant d'une grande expertise permet au Ministère d'exercer un leadership reconnu en matière de connaissances et d'information sur le territoire et d'assurer la qualité ainsi que

16. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Réseau régional*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/coordonnees/reseau-regional>] (Consulté du 16 au 28 février 2023).

la fiabilité des registres sur lesquels repose le marché immobilier québécois et la gestion du territoire public et de ses ressources.

La difficulté de dotation des emplois, particulièrement dans les régions éloignées et dans certains domaines d'expertise précis, représente un enjeu stratégique pour le Ministère. Considérant la rareté de cette main-d'œuvre spécialisée ainsi que les conditions de travail variables qu'imposent les employeurs, qu'ils soient du secteur privé ou public, la concurrence sur le marché de l'emploi se révèle un enjeu important. Dans ce contexte, il importe de positionner le Ministère comme un employeur de choix en vue d'attirer et de retenir les talents au sein de l'organisation.

Mobilité et valorisation des données pour renforcer la connaissance

La connaissance géographique est un vecteur d'accélération de la transformation numérique de l'État. Par sa stratégie de transformation numérique et son encadrement légal, le gouvernement du Québec a renforcé la nécessité pour les ministères et les organismes gouvernementaux de rendre accessibles des données ouvertes et d'en favoriser la valorisation. Le Ministère possède des connaissances géographiques et techniques d'une grande richesse et procède tant sur le plan de l'acquisition que de la production et de la diffusion de celles-ci. L'utilisation de ces connaissances peut permettre de soutenir les activités de mission du Ministère, mais aussi d'autres missions de l'État, tant dans la gestion du territoire que dans la planification forestière et le déploiement de la prestation de services numériques. Ces connaissances ont également une valeur économique pour le secteur privé.

La collaboration avec les organismes qui relèvent du portefeuille ministériel

La Société de développement de la Baie-James et la Société du Plan Nord sont deux organismes qui relèvent de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts. Les relations que le Ministère entretient avec ceux-ci et leur évolution respective exercent une influence, à des degrés divers, sur la détermination de son rôle, sa capacité d'agir et la réalisation de sa mission. Le Ministère entretient des relations étroites avec ces organismes afin d'assurer la cohérence des interventions associées à la réalisation de sa mission de développement durable des ressources minières et forestières.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) sont d'autres partenaires importants qui contribuent à la préservation des ressources forestières. Elles sont notamment responsables de la prévention des feux de cause humaine, de la détection et de l'extinction des incendies de forêt au Québec ainsi que de la lutte contre les insectes ravageurs forestiers et les maladies cryptogamiques. Ces activités sont réalisées conformément aux lois, aux règlements, aux exigences, aux directives et aux orientations du Ministère.

CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu stratégique 1

Un environnement propice à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Les défis que suggère l'analyse de l'environnement externe du Ministère concernent essentiellement le développement économique du Québec par une gestion durable des ressources naturelles et du territoire en harmonie avec les communautés locales et autochtones. Par ailleurs, le Québec se doit de promouvoir les secteurs forestier et minier comme leviers incontournables de la décarbonation de l'économie du Québec et de la transition vers une économie verte.

Orientation 1

Appuyer les secteurs forestier et minier en vue de participer pleinement au développement économique

Le développement de projets en ressources naturelles étant fortement influencé par la conjoncture de plusieurs facteurs tels que le financement, la concurrence mondiale, la réglementation, la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et les enjeux environnementaux, le gouvernement se doit d'agir pour favoriser la croissance des investissements, l'innovation et les retombées dans les communautés.

Objectif 1.1

Stimuler l'apport des investissements dans l'économie des secteurs forestier et minier

L'attractivité de l'environnement d'affaires joue un rôle majeur dans le développement des projets et la pérennité économique du secteur des ressources naturelles. En soutenant le financement de projets industriels forestiers, le Ministère contribuera à accroître la productivité du secteur, à moderniser les équipements et à diversifier ainsi qu'à convertir les procédés et les produits. La transformation du secteur forestier est nécessaire pour qu'il demeure un pilier du développement économique du Québec et de ses régions.

Le Québec recèle d'indices qui confirment la présence de multiples minéraux sur son territoire. Par ses interventions d'encadrement et d'octroi de droits (permis et autorisations), le Ministère vise à voir augmenter la part des investissements privés en exploration et en mise en valeur des minéraux critiques stratégiques.

Indicateurs de performance

Dans une volonté de voir s'accroître les investissements dans les projets de développement des ressources minières et forestières, le Ministère mesurera les progrès réalisés par :

- la proportion de l'aide financière accordée par le Ministère dans le cadre du Programme Innovation Bois par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets d'investissements industriels forestiers;
- l'augmentation de la part des investissements privés dans l'exploration et la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques (MCS) par rapport aux investissements totaux.

Cibles

Les résultats attendus seront de l'ordre suivant :

- des investissements de l'industrie 3,5 fois plus importants que l'aide financière accordée dans le cadre du Programme Innovation Bois; chaque dollar investi par le Ministère dans des projets du secteur forestier génèrera des investissements de 3,5 \$ de la part des promoteurs et des partenaires;
- au terme du plan stratégique, à partir de la donnée de référence (26,1 %), une augmentation de 2 points de pourcentage de la part des investissements privés dans l'exploration et la mise en valeur des MCS par rapport aux investissements totaux; le Ministère peut, par des mesures fiscales et budgétaires, influencer l'attractivité des MCS comme investissement.

INDICATEUR		CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1	Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets d'investissements industriels forestiers	1:3,5	1:3,5	1:3,5	1:3,5
2	Part des investissements privés dans l'exploration et la mise en valeur des MCS par rapport aux investissements totaux ¹⁷ Donnée de référence : 26,1 % ¹⁸	26,6 %	27,1 %	27,6 %	28,1 %

17. Effet indirect : une multitude de facteurs externes exercent une influence sur l'atteinte du résultat.

18. Taux moyen de la part des investissements miniers privés pour les MCS de 2012 à 2021 inclusivement. Ce taux correspond à 1,32 G\$ / 5,04 G\$.

Objectif 1.2

Soutenir l'innovation industrielle

L'innovation est essentielle pour maintenir la compétitivité de l'économie du Québec. Elle permet aux entreprises de suivre l'évolution technologique mondiale et de s'y adapter afin de demeurer compétitives. Il est important que les entreprises exploitant les ressources naturelles du Québec demeurent compétitives pour maximiser les retombées pour tous les Québécois, tant du point de vue économique qu'environnemental et social.

Le besoin de connaissances et d'expertise, aux différentes étapes du développement des chaînes de valeur, ressort comme un incontournable pour l'évolution des filières de minéraux au Québec. L'acquisition de connaissances permet de consolider l'expertise québécoise qui constitue en soi une richesse économique stratégique. À titre d'exemple, de nouvelles connaissances et technologies sont à acquérir en matière d'extraction, de traitement, de transformation et de recyclage des minéraux. L'intégration du numérique dans les entreprises du secteur minier cible par ailleurs l'accroissement de la productivité et l'amélioration de la compétitivité des entreprises du Québec.

L'avenir de l'industrie des produits forestiers dépend aussi grandement de sa capacité à innover et à mettre au point des produits, des activités et des technologies qui répondent aux nouveaux besoins du marché. Plus que jamais, le Québec doit miser sur l'innovation ainsi que sur la recherche de solutions d'affaires vertes et responsables pour diversifier ce secteur qui occupe une place importante dans l'économie du Québec et de ses régions.

Pour appuyer les entreprises dans leurs efforts, le Ministère souhaite accélérer cette transition en soutenant des projets innovants par différents programmes d'aide comme :

- le Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier;
- le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier;
- le Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des MCS;
- le Programme Innovation Bois.

Indicateur de performance

Avec pour objectif de les rendre encore plus compétitives et d'accroître les retombées économiques pour le Québec, le Ministère entend soutenir les industries forestière et minière par :

- le soutien à des projets innovants dans les secteurs forestier et minier.

Cibles

Au terme du plan stratégique, l'innovation industrielle aura été soutenue par :

- au moins 172 projets innovants totalisant des investissements du Ministère de 208,3 millions de dollars.

INDICATEUR		CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3	Nombre de projets innovants soutenus financièrement au bénéfice des secteurs forestier et minier	57	50	40	25

Orientation 2

Miser sur un dialogue soutenu avec les communautés locales et autochtones

Le territoire public et ses ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois. De ce fait, le gouvernement doit impliquer activement les citoyens, les collectivités locales et les communautés autochtones dans la gestion et le développement de ces richesses. Pour sa part, le Ministère doit promouvoir et encadrer la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public dans un contexte grandissant de conciliation des usages. Il doit considérer les droits des communautés autochtones ainsi que les intérêts, les valeurs et les besoins de l'ensemble des collectivités.

L'acceptabilité sociale est plus que jamais un facteur important de réussite pour la réalisation d'un projet. Le Ministère reconnaît la nécessité de maintenir un dialogue soutenu avec les collectivités locales et les communautés autochtones. Le Ministère souhaite ainsi assurer la participation des divers acteurs à l'échelle locale et régionale ainsi que celle des communautés autochtones touchées par la gestion des ressources naturelles et du territoire public.

Objectif 2.1

Favoriser l'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale résulte d'un jugement collectif à l'égard d'un projet. Ce jugement est influencé par un ensemble de facteurs et peut évoluer dans le temps. En matière d'acceptabilité sociale, les actions du Ministère consistent à accompagner les principaux intervenants afin de favoriser les échanges à toutes les étapes du développement d'un projet de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État.

Pour favoriser l'acceptabilité sociale, le Ministère souhaite informer, soutenir et outiller les conseils municipaux et les MRC relativement à la gestion des ressources naturelles et du territoire. Un plus grand partage des connaissances et des façons de faire du Ministère est notamment visé sur les thèmes de la planification forestière, des opérations minières, des consultations publiques et de la gestion des ressources naturelles en général. À cet effet, un accompagnement et un soutien renforcés des élus et du personnel des municipalités locales et régionales seront proposés. Les connaissances acquises permettront aux parties concernées de mieux comprendre les réalités associées à la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, lorsqu'il est responsable du processus de planification, soit pour les activités d'aménagement forestier ou pour le développement du territoire public, le Ministère agit comme promoteur. Le Ministère considère que les milieux régionaux sont des promoteurs de premier plan pour promouvoir et porter des projets d'aménagements publics et communautaires. Pour soutenir ces initiatives, le Ministère entend offrir un soutien financier pour de tels projets.

Indicateurs de performance

Dans le but de renforcer le dialogue avec les communautés locales et autochtones, le Ministère entend :

- augmenter le taux de satisfaction des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement offert par le Ministère;
- augmenter le nombre de nouveaux projets d'aménagement public et communautaire soutenus par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public.

Cibles

Le Ministère s'engage à atteindre les résultats suivants :

- à partir d'une mesure de référence à établir, augmenter la satisfaction des acteurs locaux et régionaux d'un point de pourcentage (1 %) par la consolidation de son offre d'accompagnement de cette clientèle;
- le financement d'au moins 60 projets d'aménagement public et communautaire pour un investissement total de 16 millions de dollars de 2022 à 2026.

INDICATEUR		CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4	Taux d'augmentation de la satisfaction des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement du Ministère	Mesure de référence	-	+1 %	-
5	Nombre de nouveaux projets d'aménagement public et communautaire soutenus par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public	15	20	25	-

Objectif 2.2

Accroître la collaboration avec les communautés autochtones

Les relations du gouvernement du Québec avec les communautés autochtones s'établissent à différents niveaux. Il existe des tables de négociation des revendications territoriales globales auxquelles il participe. Il existe également des processus bilatéraux entre le gouvernement du Québec et des communautés autochtones, qu'il s'agisse de la négociation d'ententes-cadres, d'ententes de consultation ou d'ententes sectorielles liées à l'utilisation du territoire, aux activités minières ou aux opérations forestières. Le Ministère intervient également auprès des communautés dans le cadre de la mise en œuvre de telles ententes ou l'application de programmes.

Une grande proportion des échanges institutionnels entre le Ministère et les communautés autochtones s'effectue par correspondance, ce qui ne facilite pas l'émergence d'une compréhension mutuelle et l'instauration d'une relation fondée sur la confiance et la collaboration. Ainsi, malgré les divers outils qui visent à favoriser une meilleure communication et des rapports renouvelés avec les communautés autochtones, le Ministère demeure à la recherche de méthodes et de pratiques innovantes permettant de cibler des intérêts communs avec les nations ou les communautés autochtones intéressées, ainsi que les objectifs et les moyens appropriés pour y répondre dans les meilleurs délais.

Indicateur de performance

Le Ministère s'engage à proposer aux communautés ou aux organisations autochtones des canaux de communication. Ces canaux permettent de partager de l'information et des points de vue et de définir des leviers favorisant la collaboration et le développement des communautés autochtones par le développement des ressources naturelles et du territoire :

- la mise en place, par le Ministère, de mécanismes formels d'échange avec les communautés autochtones.

Cibles

Le résultat attendu de cet engagement du plan stratégique est le suivant :

- à terme, que toutes les communautés autochtones aient accès à un mécanisme formel d'échange avec le Ministère.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
6 Proportion des communautés autochtones ayant accès à un mécanisme formel d'échange avec le Ministère	25 %	50 %	75 %	100 %

Orientation 3

Contribuer à la transition vers une économie verte

Le Québec dispose d'un vaste territoire et de ressources abondantes. Celles-ci peuvent répondre aux besoins grandissants de la société, en plus de contribuer à sa prospérité et à la qualité de la vie de sa population.

Or, la mise en valeur des ressources naturelles doit s'appuyer sur une approche qui permet de concilier les préoccupations variées en ce qui a trait au respect de l'environnement.

Le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec est la première politique-cadre d'électrification ainsi que de lutte et d'adaptation aux changements climatiques du Québec. Le Plan contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES que le Québec s'est fixée pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici à 2050. Il renforcera aussi la capacité du Québec à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

Le Québec est un chef de file mondial dans la production d'énergies propres et renouvelables. Par conséquent, l'électrification de l'économie et la transition énergétique vers des sources plus vertes placent le Québec dans une situation avantageuse.

Objectif 3.1

Participer à la décarbonation de l'économie

La contribution globale potentielle du secteur forestier à la réduction des GES est maintenant démontrée. Un rapport des Nations Unies présente le développement économique du secteur forestier comme une force motrice de l'économie verte de demain¹⁹. La production d'un mètre cube de bois permet en effet de capter environ une tonne de CO₂ de l'atmosphère. Les forêts et les produits forestiers peuvent donc jouer un rôle stratégique dans la lutte contre les changements climatiques.

Des exercices de modélisation ont montré que le secteur forestier québécois pourrait avoir le potentiel de supprimer, dans un horizon temporel de dix ans, jusqu'à 6,7 Mt de CO₂ annuellement à l'échelle de la planète grâce à d'ambitieuses actions ciblées en forêt et à une plus grande utilisation des produits forestiers, tout

19. UNECE-FAO (2013), *Forests and Economic Development: A Driver for the Green Economy in the ECE Region*, ECE/TIM/SP/31, Genève, 62 p.

en remplaçant des produits dont la production entraîne de plus grandes émissions de GES²⁰. La filière de la bioénergie à base de biomasse forestière constitue un outil efficace pour participer à la décarbonation de l'économie, puisqu'elle peut permettre, à terme, de limiter les émissions de GES de plusieurs secteurs (bâtiments, industrie, transports), par une diminution de la consommation des combustibles fossiles. L'intégration du bois dans la construction permet aussi de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. En effet, le bois contribue au stockage du carbone dans les bâtiments et au remplacement de matériaux dont la production requiert de plus grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués à partir de produits pétroliers et non renouvelables.

Le potentiel minier reconnu du Québec pour les substances nécessaires à la transition énergétique ajoute par ailleurs un élément de croissance intéressant. Le Ministère est conscient des possibilités qui se présentent pour le Québec et cherche à maximiser les probabilités de développement des projets miniers nécessaires à la transition énergétique.

Indicateurs de performance

Au cours des prochaines années, le Ministère misera sur les atouts des ressources naturelles pour participer activement à la décarbonation de l'économie du Québec. Il mesurera les avancées par :

- le financement de nouveaux projets d'exploration minière des filières de MCS;
- l'augmentation de l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec;
- le nombre de nouveaux projets de bioénergie qu'il accompagnera.

Cibles

Au terme du plan stratégique, la contribution du Ministère à la décarbonation de l'économie du Québec se mesurera par l'atteinte des cibles suivantes :

- le financement par le Ministère d'au moins 28 projets d'exploration minière des filières de MCS pour un investissement annuel moyen de 10 millions de dollars de 2023 à 2025;
- à partir de la donnée de référence de 2020 (34 %), augmenter à 37 % le taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec;
- l'accompagnement d'au moins 48 projets de bioénergie.

INDICATEUR		CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
7	Nombre de nouveaux projets d'exploration minière des filières de MCS soutenus financièrement par le Ministère	7	7	7	7
8	Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec Donnée de référence : 34 % en 2020	35 %	35 %	36 %	37 %
9	Nombre de nouveaux projets de bioénergie accompagnés par le Ministère	12	12	12	12

20. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Rapport du groupe de travail sur les forêts et les changements climatiques*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/rapport-groupe-travail-foret-changements-climatiques/>] (Consulté du 16 au 28 février 2023).

Objectif 3.2

Réduire l’empreinte environnementale

La sécurité des personnes et la protection de l’environnement étant des préoccupations majeures, le Ministère mobilise son expertise et ses ressources pour résoudre des problèmes connus concernant les sites miniers abandonnés qui sont sous la responsabilité de l’État. Le Ministère poursuit ses efforts pour réduire le passif environnemental sur les terres du domaine de l’État, et le cadre légal et réglementaire actuel vise à assurer que les erreurs du passé ne se reproduisent pas.

L’utilisation des MCS s’accroîtra au rythme de la croissance de la demande. Les réserves de ces minéraux doivent donc être gérées responsablement. Il est également primordial d’assurer leur réutilisation et leur recyclage. L’approche du Québec dans le domaine se distingue par l’importance accordée à l’intégration de l’économie circulaire dans la chaîne de valeur du développement minier. Par exemple, il est possible de récupérer et de recycler des minéraux à partir d’objets déjà en circulation, limitant le recours à l’extraction de nouvelles ressources du sous-sol. Le Québec mise aussi sur la valorisation, c’est-à-dire le fait de donner une valeur ajoutée à des minéraux déjà extraits ou à des résidus produits par l’exploitation de la ressource. La valorisation s’effectue autant dans le contexte de projets miniers que dans celui de projets industriels.

En agissant ainsi, le Ministère recherche un équilibre entre sa vocation à caractère économique et la prise en compte de l’équité sociale et de la protection de l’environnement dans ses interventions.

Indicateurs de performance

Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour réduire l’empreinte environnementale rattachée à l’exploitation des ressources minérales du sous-sol québécois par :

- la caractérisation environnementale des sites miniers sous la responsabilité de l’État, abandonnés et ayant obtenu la cote de priorisation la plus élevée; la caractérisation environnementale détermine le nombre de ces sites et leur degré de contamination de l’environnement afin de prioriser les interventions sur ceux présentant les risques les plus élevés pour la santé humaine et l’environnement;
- l’investissement par le Ministère dans les projets de recherche et développement (R et D) consacrés à l’économie circulaire appliquée aux filières de MCS.

Cibles

Au terme du plan stratégique, les efforts du Ministère pour réduire l’empreinte environnementale rattachée aux activités minières se reconnaîtront par l’atteinte des cibles suivantes :

- avoir amorcé, d’ici à 2025-2026, en cohérence avec les orientations gouvernementales pour la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité de l’État, les activités de caractérisation environnementale pour au moins 90 % des sites miniers abandonnés ayant obtenu la cote de priorisation la plus élevée à la suite de l’application du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l’État²¹;
- avoir soutenu au moins huit projets de R et D consacrés à l’économie circulaire appliquée aux filières de MCS, pour un investissement de 6,5 millions de dollars.

21. Ce cadre de référence gouvernemental, entré en vigueur en décembre 2021, découle des recommandations du Vérificateur général du Québec (Audit de performance concernant les terrains contaminés sous la responsabilité de l’État, rapport de juin 2018).

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
10 Proportion des sites miniers abandonnés, sous la responsabilité de l'État, dont les activités de caractérisation environnementale sont amorcées	20 %	60 %	90 %	-
11 Nombre de projets soutenus de R et D en économie circulaire dans les filières de MCS	4	4	-	-

Orientation 4

Renforcer la connaissance en appui à la gestion durable des ressources naturelles et du territoire

La connaissance du territoire et de sa géographie est fondamentale à l'État et essentielle à son bon fonctionnement. C'est dans cette perspective que le Ministère établit et gère la cartographie et les réseaux géodésiques officiels du Québec. Il est également un diffuseur important de données ouvertes. Le renforcement de la connaissance géographique et de l'information relative au territoire est un outil d'aide à la décision publique qui permet de mieux documenter et comprendre les problématiques associées au territoire et aux ressources naturelles afin de poser les actions nécessaires pour en assurer une gestion durable.

Objectif 4.1

Valoriser les connaissances géographiques

Le Ministère mise sur la disponibilité accrue des connaissances en assurant une diffusion large et efficace de celles-ci et en veillant à ce qu'elles répondent aux exigences et aux besoins des utilisateurs. La valorisation des connaissances passe notamment par des activités de promotion et des efforts de transfert ciblant chaque utilisateur, qu'il soit du Ministère ou qu'il appartienne à l'une de ses clientèles externes.

La valorisation des connaissances géographiques se réalise notamment en rendant des données ouvertes accessibles à la population, aux entreprises et à l'administration publique tout en répondant à leurs besoins et en assurant l'unicité de la source de ces données, leur qualité et leur mise à jour en continu. La valorisation permet, aux clientèles, la production de produits et de services à valeur ajoutée issus d'une combinaison de données géospatiales et du croisement avec d'autres formes de données. Cette création de richesse a donc un effet positif sur l'économie québécoise.

Indicateur de performance

Le Ministère s'engagera à renforcer la connaissance en appui à la gestion durable des ressources naturelles et du territoire en valorisant les connaissances géographiques dont il dispose par :

- la diffusion de nouveaux jeux de données ouvertes; les données ouvertes sont brutes, structurées et diffusées en format ouvert sous forme de fichiers numériques auxquels est associée une licence qui en garantit le libre accès et qui en précise les conditions d'utilisation.

Cibles

À terme, le Ministère aura réalisé l'ambition suivante pour valoriser les connaissances géographiques dont il dispose :

- diffuser au moins 15 nouveaux jeux.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
12 Nombre cumulatif de jeux de données ouvertes diffusés	5	8	12	15

Enjeu stratégique 2

La performance organisationnelle et la qualité des services

Le Ministère accorde une grande importance à l'optimisation de la performance organisationnelle afin d'offrir des services de la meilleure qualité possible. Pour être une organisation toujours plus performante, le Ministère doit accorder une haute importance à l'expérience vécue tant par ses clientèles que par ses employés et constamment chercher à l'améliorer.

De plus en plus d'organisations publiques s'intéressent à l'expérience vécue par leurs clientèles et le Ministère ne fait pas exception. Les attentes des citoyens et des entreprises à l'égard des organisations publiques sont élevées et, comme ces dernières sont au service de la population, elles se doivent d'assurer la satisfaction de leurs clientèles. Il est impératif que le Ministère réponde non seulement aux besoins et aux attentes de ses clientèles, mais qu'il leur offre également des services qui ont une réelle valeur à leurs yeux.

Comme la majorité des employeurs, le Ministère se heurte aux enjeux de la main-d'œuvre qui se fait de plus en plus rare et mobile. Attirer, développer et maintenir en emploi un employé qualifié sont aujourd'hui des enjeux de première importance pour l'organisation, puisque la réalisation de sa mission en dépend. Dans ce contexte, l'expérience-employé s'impose comme un puissant levier de performance organisationnelle.

Orientation 5

Offrir une expérience bonifiée

Le Ministère souhaite poursuivre son engagement qui consiste à offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation afin de mieux servir les citoyennes et les citoyens. En s'appuyant sur la mise en œuvre de bonnes pratiques numériques, le Ministère souhaite bonifier l'expérience de sa clientèle tout en augmentant son degré d'efficience.

Le Ministère vise à améliorer à la fois l'expérience de ses clients et celle de ses employés en étant à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins et en les plaçant au centre de sa transformation vers le numérique et de son offre de services.

Objectif 5.1

Faire participer la clientèle à l'évolution de nos services

Le Ministère souhaite placer ses clientèles au centre de l'élaboration de ses produits et de ses services en les impliquant directement dans leur création ou leur amélioration. Ainsi, il comprend et tient compte de leur expérience afin que les services soient simplifiés, accélérés, améliorés du début à la fin et, surtout, axés sur leurs besoins réels. En plaçant la personne au cœur de cet objectif, le Ministère pose un jalon important dans sa démarche de transformation vers le numérique et s'assure d'une réponse plus directe aux besoins et aux attentes des clientèles.

Indicateur de performance

Afin d'améliorer l'expérience client de ceux qu'il dessert, le Ministère procédera par :

- la consultation de ses clientèles pour faire évoluer ses services; un service se définit comme une activité destinée à satisfaire un besoin d'intérêt général, assumée ou régie par le Ministère en vertu des obligations légales qui lui incombent et des engagements qu'il a pris; le service est rendu à une clientèle composée notamment de citoyens, d'entreprises ainsi que de ministères et d'organismes afin de les aider à atteindre un objectif ou à satisfaire un besoin.

Cibles

La cible que le Ministère s'est fixée dans son objectif de faire participer ses clientèles à l'évolution de son offre de services est la suivante :

- cinq consultations effectuées auprès de la clientèle, par année, pour bonifier les services offerts.

INDICATEUR		CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
13	Nombre de consultations effectuées auprès de la clientèle pour bonifier les services offerts	5	5	5	5

Objectif 5.2

Offrir une expérience-employé mobilisante

Misant sur des pratiques de gestion basées sur l'écoute et l'ouverture, le Ministère compte développer une expérience-employé positive et cultiver l'engagement au travail. Un personnel mobilisé et satisfait est un ambassadeur de premier choix pour attirer des candidats éventuels. De même, celui qui voit son employeur s'investir dans le développement de son potentiel et chercher à lui offrir un milieu de travail agréable et sain sera plus susceptible de lui rester fidèle.

En s'intéressant aux besoins et aux aspirations des employés, en les écoutant et en leur permettant d'innover, le Ministère influence positivement leur perception de l'organisation. Le fait de questionner directement les employés permettra de saisir les enjeux réels de l'attraction, de la fidélisation et de l'engagement des employés. Les données recueillies aideront à déterminer les actions permettant le développement de stratégies efficaces pour favoriser une expérience-employé positive. Par ailleurs, en agissant sur les éléments clés du parcours professionnel, en améliorant continuellement les conditions d'exercice des emplois et en faisant évoluer les pratiques de gestion, le Ministère compte se positionner comme un employeur de choix.

La performance organisationnelle passant notamment par la présence d’une main-d’œuvre suffisante, qualifiée et motivée, le Ministère considère que l’expérience-employé constitue un facteur important de réussite pour la réalisation de sa mission.

Indicateur de performance

Le Ministère entend améliorer la mobilisation de son personnel par :

- l’augmentation de la satisfaction à l’égard de l’expérience-employé au Ministère; le Ministère développera un indice permettant de mesurer le taux de satisfaction du personnel à l’égard de l’expérience-employé.

Cibles

Les résultats attendus seront de l’ordre suivant :

- obtenir un taux de satisfaction d’au moins 70 % pour les deux premières années, puis de 72 % et de 74 % les deux dernières années; la première mesure permettra de cibler des leviers d’action à mettre en œuvre pour améliorer l’expérience-employé et la mobilisation dans les années subséquentes.

INDICATEUR		CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
14	Taux de satisfaction à l’égard de l’expérience-employé	70 %	70 %	72 %	74 %

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027

Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts

MISSION

Assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec.

VISION

Offrir des solutions de décarbonation de l'économie grâce à notre expertise des ressources naturelles.

VALEURS

Collaboration
Compétence
Innovation
Respect

Enjeu 1 : Un environnement propice à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Orientation 1 : Appuyer les secteurs forestier et minier en vue de participer pleinement au développement économique

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.1 Stimuler l'apport des investissements dans l'économie des secteurs forestier et minier	1 Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets d'investissements industriels forestiers	1:3,5	1:3,5	1:3,5	1:3,5
	2 Part des investissements privés dans l'exploration et la mise en valeur des MCS par rapport aux investissements totaux ²² Donnée de référence : 26,1 % ²³	26,6 %	27,1 %	27,6 %	28,1 %
1.2 Soutenir l'innovation industrielle	3 Nombre de projets innovants soutenus financièrement au bénéfice des secteurs forestier et minier	57	50	40	25

Orientation 2 : Miser sur un dialogue soutenu avec les communautés locales et autochtones

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.1 Favoriser l'acceptabilité sociale	4 Taux d'augmentation de la satisfaction des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement du Ministère	Mesure de référence	-	+1 %	-
	5 Nombre de nouveaux projets d'aménagement public et communautaire soutenus par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public ²⁴	15	20	25	-
2.2 Accroître la collaboration avec les communautés autochtones	6 Proportion des communautés autochtones ayant accès à un mécanisme formel d'échange avec le Ministère ²⁵	25 %	50 %	75 %	100 %

Orientation 3 : Contribuer à la transition vers une économie verte

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.1 Participer à la décarbonation de l'économie	7 Nombre de nouveaux projets d'exploration minière des filières de MCS soutenus financièrement par le Ministère	7	7	7	7
	8 Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec Indice de référence : 34 % en 2020	35 %	35 %	36 %	37 %
	9 Nombre de nouveaux projets de bioénergie accompagnés par le Ministère	12	12	12	12
3.2 Réduire l'empreinte environnementale	10 Proportion des sites miniers abandonnés, sous la responsabilité de l'État, dont les activités de caractérisation environnementale sont amorcées	20 %	60 %	90 %	-
	11 Nombre de projets soutenus de R et D en économie circulaire dans les filières de MCS	4	4	-	-

Orientation 4 : Renforcer la connaissance en appui à la gestion durable des ressources naturelles et du territoire

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4.1 Valoriser les connaissances géographiques	12 Nombre cumulatif de jeux de données ouvertes diffusés	5	8	12	15

Enjeu 2 : La performance organisationnelle et la qualité des services

Orientation 5 : Offrir une expérience bonifiée

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
5.1 Faire participer la clientèle à l'évolution de nos services	13 Nombre de consultations effectuées auprès de la clientèle pour bonifier les services offerts	5	5	5	5
5.2 Offrir une expérience-employé mobilisante	14 Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience-employé	70 %	70 %	72 %	74 %

22. Effet indirect : une multitude de facteurs externes exercent une influence sur l'atteinte du résultat.

23. Taux moyen de la part des investissements miniers privés pour les MCS de 2012 à 2021 inclusivement : 26,1%. Ce taux correspond à 1,32 G\$ / 5,04 G\$.

24. Pour un investissement de 16 \$M (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026).

25. Une évaluation de la satisfaction des communautés autochtones à l'égard des mécanismes formels sera réalisée.

